



MUNI NOUVELLES

Kingsey Falls, un regard "vert" l'avenir!

SESSION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément au règlement no 04-06, la session régulière du mois de mars se tiendra le lundi 1^{er} mars 2010 à 19 h 30.

FÉLICITATIONS POUR VOS EFFORTS SOUTENUS! **STATISTIQUE SUR L'ÉLIMINATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Dans le cadre du programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles, des subventions sont accordées aux municipalités, MRC ou régies. Le montant de ces subventions est calculé en fonction de la population et selon la performance des municipalités.

Pour l'année 2009, la ville a été informée de sa performance quant à l'élimination de ses matières résiduelles. Vous pouvez constater que la quantité de matières résiduelles que nous enfouissons est inférieure à l'ensemble du Québec :

Élimination moyenne (kg/pers./année)	Kingsey Falls	Ensemble du Québec
	352	355

Nous vous encourageons donc à continuer d'être vigilants pour le tri de vos matières résiduelles, récupérables et compostables. En mettant nos efforts en commun, nous contribuons à l'amélioration de l'environnement et à la réduction des coûts reliés à l'enfouissement des déchets.

INTERDICTION DE STATIONNER DANS LES RUES **PENDANT LA PÉRIODE HIVERNALE**

Nous rappelons à la population, qu'en vertu de l'article 17 du règlement no 98-17 de la Ville de Kingsey Falls, il **est interdit** de stationner dans les rues de la municipalité **entre 00 h 01 et 7 h 00, du 1^{er} novembre au 1^{er} avril**. Ce règlement vise à assurer le dégagement rapide des voies de circulation et des trottoirs. La ville fera preuve d'une tolérance pendant la période des fêtes à la condition que la météo n'exige pas un dégagement de ses voies de circulation.

DÉNEIGEMENT DES BORNES-FONTAINES

Nous remercions les contribuables qui déneigent les bornes-fontaines tout en dégagant leur cour. Même si les employés municipaux dégagent les bornes-fontaines le plus tôt possible après une chute de neige, nous demandons à ceux qui ne désirent pas les dégager de ne pas les ensevelir sous la neige en pelletant ou en nettoyant leur entrée avec une souffleuse. Cela pourrait augmenter le délai d'intervention des pompiers lors d'un incendie. Merci de votre collaboration.

DÉNEIGEMENT DES ENTRÉES

Afin d'éviter des incon vénients et des accidents, nous vous demandons de ne pas mettre la neige de vos entrées de cour dans la rue ou sur le trottoir. En durcissant, ces amas de neige peuvent endommager l'équipement de déneigement et même causer des blessures à l'opérateur. Ces amas peuvent également causer une déviation imprévue de l'équipement et causer une collision avec un véhicule circulant en sens inverse.

PATINOIRE EXTÉRIEURE ET ANNEAU DE GLACE

La patinoire extérieure et l'anneau de glace, réservé en tout temps au patinage libre, sont ouverts. Les horaires sont :

du lundi au jeudi inclusivement :	de 18 h à 21 h;
le vendredi :	de 18 h à 22 h;
le samedi et le dimanche :	de 13 h à 17 h;
	et de 18 h à 21 h.



Le patin libre se fait de 18 h 00 à 19 h 30 alors que le hockey libre prend le relais de 19 h 30 à 21 h 00. Cet arrangement permet aux parents de venir avec de jeunes enfants. Les fins de semaine, le patin libre se fait de 13 h à 14 h 30 et de 18 h à 19 h 30. Le reste des périodes de glace est laissé au hockey libre.

On peut mettre ses patins dans un bâtiment chauffé qui dispose de toilettes.

Prenez note que les samedis et dimanches matin, on peut patiner mais le bâtiment de service n'est pas ouvert et qu'il n'y a aucune surveillance. Les patineurs s'y engagent à leurs risques. Si la situation le requiert, il est possible qu'il y ait du déneigement et de l'arrosage les samedis et dimanches matin. On demande alors aux patineurs de libérer la glace pour accélérer le travail des employés.

De plus, cette année, les citoyens de Kingsey Falls peuvent profiter d'un anneau de glace. Les heures d'ouverture sont les mêmes que celles de la patinoire, Aucune activité autre que le patinage libre ne sera tolérée sur l'anneau. Veuillez noter que l'anneau de glace a été conçu pour les très jeunes enfants. Aucune manœuvre dangereuse ne sera acceptée. La présence des parents est souhaitée avec les enfants.

La patinoire sera ouverte les après-midis, de 13 h à 17 h, durant la semaine de relâche scolaire, du 1^{er} au 5 mars prochain.

PISTES DE SKI DE FOND

Cette année encore, la municipalité entretient un réseau de pistes de ski de fond.

Nous vous rappelons que ces pistes sont destinées **exclusivement au ski de fond**. Pour la marche, vous pourrez utiliser les sentiers destinés aux chevaux et aux marcheurs ou la piste cyclable.

Il est **strictement interdit** d'utiliser les pistes de ski de fond et les sentiers pour les chevaux pour faire du VTT ou de la motoneige.

Une carte en couleur indiquant les sections des pistes réservées aux skieurs et celles réservées aux chevaux et aux marcheurs est disponible au bureau municipal ou sur le site internet de la ville au www.kingseyfalls.ca.

PERMIS DE CONSTRUCTION OU DE RÉNOVATION

L'inspectrice en bâtiment, Mme Diane Beauchesne, n'étant présente que le mercredi, nous demandons la collaboration des personnes qui désirent obtenir un permis de construction ou de rénovation en présentant leur demande à l'avance afin d'éviter des désagréments liés à l'impossibilité d'obtenir un permis à temps pour les travaux. Nous vous suggérons de prendre rendez-vous avec l'inspectrice en bâtiment, en communiquant au bureau municipal au 363-3810, vous évitant ainsi des attentes. Vous pouvez trouver les formulaires de demande de permis sur le site internet de la ville : www.kingseyfalls.ca.

Nouveauté : Un projet-pilote de télé-inspection (par vidéoconférence) a été mis sur pied en collaboration avec la MRC d'Arthabaska. Ce service visant à offrir un accès supplémentaire à l'inspectrice est disponible le lundi en avant-midi, de 9 h à midi. Vous pouvez vous présenter au bureau municipal avec vos questions et/ou vos documents pour obtenir des informations ou pour ouvrir un dossier de demande de permis. Nous vous invitons à prendre rendez-vous pour vous éviter des attentes.

L'ÉQUIPE MUNICIPALE